

Date de dépôt : 11 mars 2020

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. François Baertschi : Combien de millions a coûté réellement le projet SCORE ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 28 février 2020, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Ma question est la suivante :

Quel est le coût réel et complet du projet SCORE, en tenant compte de tous les paramètres, y compris le temps consacré par les membres de la fonction publique ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

A l'exception de l'implication du consultant externe GFO (1'644'300 francs de 2010 à 2019), et du recours à un mandataire pour un accompagnement du projet en lien avec les négociations avec les associations représentatives du personnel (150'242 francs de juillet 2018 à septembre 2019), le projet SCORE a été mené sans ressources humaines additionnelles, mais essentiellement dans le cadre de la marche ordinaire des services/offices, en ce qui concerne notamment la collocation des fonctions.

Dès l'année 2010, date à laquelle a été prise la décision de mettre en place le projet, l'office du personnel de l'Etat (OPE) fut l'office qui a centralisé l'essentiel des travaux et des actions. Ne disposant pas de ressources spécifiques dédiées audit projet, l'OPE a employé ses propres ressources en termes d'ETP, soit :

- 8,2 ETP d'octobre 2010 à fin 2011 (années de lancement du projet);
- 6 ETP à taux constant dès 2012, avec une variation possible allant de + 0,3% à + 0,5% selon l'intensification de certaines phases;
- 6 ETP à taux constant en 2019 en tenant compte d'une variation possible allant de + 0,5% à + 0,8% selon l'intensification de certaines phases.

Le coût spécifique au sein de l'OPE est celui des charges de personnel usuelles (basées sur un montant moyen annuel de 150'000 francs par ETP, toutes charges comprises). S'il n'avait pas procédé aux évaluations avec le système SCORE, ce personnel aurait été occupé à la maintenance du système actuel, à la mise à jour usuelle des cahiers des charges et aux éventuelles (ré)évaluations ponctuelles.

En sus des ressources de l'OPE, il convient d'évaluer, en 2011, 1,6 ETP consacré au projet au sein des grandes entités externes concernées, telles que les HUG, l'Hospice général, l'Université de Genève et le Pouvoir judiciaire. Le coût spécifique au sein de ces entités est celui des charges de personnel usuelles. Comme pour l'OPE, si ces entités n'avaient pas procédé aux évaluations avec le système SCORE, ces ressources auraient été occupées à la maintenance du système actuel, à la mise à jour usuelle des cahiers des charges et aux éventuelles (ré)évaluations ponctuelles.

Depuis octobre 2019, le poste de secrétaire générale adjointe chargée de la politique des ressources humaines a par ailleurs été repourvu au sein du secrétariat général du département des finances et des ressources humaines. La titulaire de ce poste a entre autres été chargée du suivi du dossier SCORE.

Une analyse détaillée sera faite de l'expérience SCORE, afin d'en tirer les enseignements et de pouvoir ainsi se concentrer sur la suite et donner toutes les chances au nouveau projet. Un plan sera présenté au Conseil d'Etat d'ici la fin de l'année et le Grand Conseil en sera tenu informé.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS